

ADDENDA

DATE D'ÉMISSION

29-01-2025

ADDENDA

N° 03

OUVRAGE

APPEL D'OFFRES :

24-146

CHARGÉ DE PROJET

Simon D. Bergeron

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île

Remplacement des portes intérieures et de la serrurerie

École primaire Jean-Nicolet

Le présent addenda fait partie intégrante des plans et devis et les complète. Cet addenda sera intégré aux plans « pour construction » qui seront émis après l'ouverture des soumissions.

Description

Voir descriptions techniques de l'addenda A-03 ci-joint.

Simon D. Bergeron

NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE



Tout fournisseur peut porter plainte en vertu des articles suivants : Article 21.0.4 de la LCOP et article 40 de la Loi sur l'AMP.

Cet addenda peut faire l'objet d'une plainte au CSSPÎ à l'adresse mentionnée aux documents d'appels d'offres.

La date limite pour formuler une plainte concernant cet addenda est : 21 janvier 2025

École primaire Jean-Nicolet

11235 Avenue Salk,
Montréal-Nord, Qc

APPEL D'OFFRES 24-146

REEMPLACEMENT DES PORTES ET DE LA SERRURERIE - JEAN NICOLET

ADDENDA A-03 / ARCHITECTURE

29 janvier 2025



Le présent addenda fait partie intégrante des documents du contrat et devra être lu conjointement avec les documents de soumissions. Il a pour but de renseigner les soumissionnaires sur les additions et les modifications apportées aux documents.

AD-03.1 | Âme des portes coupe-feu

Au Devis d'architecture, à la section 08 11 14, au point 2.1.2 Âmes des portes intérieures et porte coupe-feu, remplacer le texte du sous-point .1 par :

Âmes des portes coupe-feu : âme composée de moulures en « Z » à 150 mm c/c posées verticalement. Classement coupe-feu (indice de protection thermique): le matériau de l'âme d'une porte doit permettre de limiter l'échauffement obtenu sur la face non exposée de la porte à 250 degrés Celsius pendant 60 minutes. L'âme doit être éprouvée à titre de partie intégrante de la porte conformément aux normes CAN/ULC-S104, ou NFPA 252 portant sur les essais de comportement au feu des portes, et elle doit être homologuée par un organisme d'essai reconnu à l'échelle nationale et assurant un service d'inspection en usine.

AD-03.2 | Report de la date d'ouverture des soumissions

La date d'ouverture des soumissions est repoussée au 6 février 2025 à 14h00.

Fin de l'addenda
